FORUMS POUR L'ENTOURAGE

COCAINE

Par Profil supprimé Posté le 19/03/2024 à 22h40

Bonjour, j'ai une amie de 14ans qui a commencé à se droguer avec de la cocaine. Moi et mes amis qui avons 14/15 ans qui en sont au courant essayons de l'en empecher nous avons tout essayer dans la mesure du possible car nous sommes mineurs donc il y a des choses que nous ne pouvont pas régler nous meme. Nous allons en parler à notre professeure principale et je souhaiterais savoir sinotre professeure principale serait dans l'obligation de parler de cette situation à nos parents ou bien si elle serait dans l'obligation d'en parler à d'autres personnels de l'établissement scolaire ou bien à d'autres personnes en dehors des parents et des personnels de l'établissement. Je précise que nous sommes tous au collège.
Merci d'avance pour votre réponse.

1 RÉPONSE

Moderateur - 22/03/2024 à 09h23

Bonjour Ime,

Votre professeure n'est pas dans l'obligation de signaler la consommation de votre amie mais il est probable qu'elle s'appuie sur d'autres professionnels. Elle pourra s'entretenir avec votre amie, lui conseiller de consulter l'infirmier ou l'infirmière du collège. Il est possible qu'elle décide également de parler à ses parents. Dans tous les cas elle va agir dans l'intérêt de votre amie car il est important de ne pas laisser cette consommation s'installer.
Elle agira dans le but de l'aider et non de lui nuire, de la dénoncer.

Nous ajoutons que vous avez raison de vous préoccuper de la situation de votre amie. Vous faites preuve de maturité et de bienveillance à son égard. Dans la mesure du possible restez présents, continuez à communiquer avec elle et peut-être à lui proposer des moments, des activités sans consommation.
Bon courage à vous et vos amis, Donnez nous des nouvelles si vous le souhaitez
La modératrice